

COMMUNE DE SAINT MAXIRE

REUNION DU 18 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit janvier à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Christian BREMAUD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du conseil municipal : 12/01/2022

PRESENTS : MMS, BERTHELOT, BREMAUD, GOULARD, MARTINEAU, PRIMAULT, THIBAUDEAU, VACHER
MMES BERNARD, CHATAIGNER, FERRU, NEAU, POULARD, RAYMOND, ROBINEAU

ABSENT(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : Eric FAYS a donné pouvoir à Christian BREMAUD

ABSENT(s) excusé(s) :

ABSENT(s) :

SECRETAIRE : Josseline ROBINEAU

Adoption du procès-verbal du 14 décembre 2021

REMUNERATION DU PERSONNEL SAISONNIER DE L'ACCUEIL DE LOISIRS POUR L'ANNEE 2022

L'ADJOINT EXPOSE

Lors de la séance de conseil municipal du 14 décembre 2021, nous avons déterminé les périodes de fonctionnement de l'accueil de loisirs pour l'année 2022.

Maintenant, pour son fonctionnement, il vous appartient de déterminer la rémunération du personnel saisonnier qui sera, éventuellement recruté à chacune de ces périodes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

ADOpte les périodes de fonctionnement précisées ci-dessus.

FIXE ainsi qu'il suit la rémunération du personnel saisonnier

- ↳ Animateur titulaire du BAFD : cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriale – 8^{me} échelon IB 370 IM 343
- ↳ Animateur titulaire du BAFA : cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriale – 6^{ème} échelon IB 359 IM 343
- ↳ Animateur stagiaire ou sans diplôme : cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriale – 2^{ème} échelon IB 355 IM 343

PRECISE que les emplois saisonniers pour l'encadrement de l'accueil de loisirs ont été créés par délibération du 4 mai 2000.

DIT que les frais de déplacement pour les besoins du service seront remboursés à ceux autorisés à utiliser leur véhicule personnel pour l'accomplissement de leur mission.

ACTIVITES ARTISTIQUES ET CULTURELLES HORS TEMPS SCOLAIRE : Prise en charge de la commune d'un euro par enfant et par séance pour les activités de percussions.

LE MAIRE EXPOSE

Depuis la mise en place de la semaine de quatre jours et demi, et afin de diversifier les activités périscolaires, pour les enfants scolarisés à l'école, la commune propose aux parents l'ouverture de l'activité « percussions ». Du 01 octobre au 3 décembre 2021, six enfants de l'école élémentaire ont bénéficié de 7 séances à travers des activités ludiques. Toutes ces activités ont lieu au groupe scolaire et régler par la commune. En contrepartie, il sera demandé aux familles des enfants inscrits à ces activités, une participation.

Afin de diminuer celle-ci, je vous propose que la commune prenne à sa charge la somme de 1.00€ par enfant et par séance. Il restera à la charge de chaque enfant inscrit la somme de 57€ pour l'ensemble des séances de « percussions ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

ADOpte la proposition du Maire

PRECISE que ces activités sont uniquement ouvertes aux enfants scolarisés à l'école de Saint-Maxire.

ADHESION AU SERVICE OPTIONNEL SUR LE TRAITEMENT DES DOSSIERS « RETRAITE CNRACL » du centre de Gestion des Deux-Sèvres pour la période de 01/02/2022 au 31/01/2025.
L'ADJOINT EXPOSE

Depuis 2007, et conformément aux dispositions de l'article 24 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, le Centre de gestion propose aux collectivités et établissements affiliés un accompagnement pour la gestion des dossiers retraite des fonctionnaires relevant de la CNRACL. Toute collectivité peut bénéficier de l'aide apportée par le Cdg79 en matière de retraite, moyennant une participation financière et sous réserve d'avoir conventionné au préalable avec le Centre de gestion pour l'utilisation de ces prestations.

La précédente convention du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2021 a fait l'objet d'un avenant jusqu'au 31 janvier 2022, et ce dans l'attente d'un nouveau conventionnement. Lors de sa séance du 13 décembre dernier, le conseil d'administration du Centre de gestion a souhaité maintenir les prestations proposées en matière de traitement des dossiers retraite et a instauré une nouvelle tarification, au regard de la complexité accrue des dossiers et du temps dédié à l'examen de certains types de dossiers.

S'agissant d'une mission facultative, les prestations sont soumises à une participation financière différenciée ainsi établie :

| Tarif FORFAITAIRE pour les RDV et dossiers suivants | |
|--|----------|
| IMMATRICULATION DE L'EMPLOYEUR | 30,00 € |
| AFFILIATION DE L'AGENT | |
| DEMANDE DE REGULARISATION DE SERVICES | |
| VALIDATION DES SERVICES DE NON TITULAIRE | |
| LIQUIDATION DES DROITS A PENSION VIEILLESSE NORMALE | 80,00 € |
| LIQUIDATION DES DROITS A PENSION DEPART <u>OU</u> DROITS ANTICIPES | 100,00 € |
| RDV PERSONNALISE AU CDG <u>OU</u> TELEPHONIQUE AVEC AGENTS ET / OU SECRETAIRE, ET OU ELU | 50,00 € |
| Tarif HORAIRE pour les dossiers relatifs au droit à l'information | |
| ENVOI DES DONNEES DEMATERIALISEES devant être transmises à la CNRACL : gestion de compte individuel retraite, demande d'avis préalable, simulation de pension. | 40,00 € |

L'adjoint rappelle que ladite convention ne donne lieu à facturation par le Centre de gestion que si la Commune (ou l'Etablissement) utilise les prestations proposées. En revanche il est impossible de solliciter le concours du service expertise statutaire-RH pour le traitement desdits dossiers relevant de la mission optionnelle, sans avoir conventionné au préalable. Il précise que la convention proposée est d'une durée de 3 ans, du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer la convention ci-jointe avec le Centre de gestion, afin de pouvoir avoir recours à la mission optionnelle relative au traitement des dossiers retraite CNRACL du service expertise statutaire-GRH du CDG79, pour la période du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2025,

PREND l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

INFORMATIONS SUR LES DOSSIERS COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS (C.A.N.)

1. L'ensemble des conseillers municipaux est invité à la visite de l'exposition « Epona-secrets de nos patrimoines » le jeudi 3 février 2022 de 18H à 19H30.
2. Le montant du PACT 3 attribué à la commune de Saint-Maxire sera de 54 978€.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES : le Maire fait part à l'assemblée de ce qui suit :

- Le rapport d'activité 2021 de la Direction Départementale des Territoires est à votre disposition à la Mairie.

- La lettre d'infos des sénateurs est consultable au secrétariat de la Mairie.

Lors du tour de table habituel, les membres du Conseil Municipal prennent acte de ce qui suit ou sont invités à prendre certaines décisions mineures.

1. Philippe GOULARD donne les informations suivantes :
 - Les travaux des ponts reprendront après l'injection de résine dans les piles centrales du grand pont.
 - Le permis de construire est accordé pour la construction de la nouvelle caserne des pompiers Sèvres-Amont.
 - L'appel d'offre est lancé pour la maîtrise d'œuvre de la construction des vestiaires du stade.
 - La contribution au SIC reste de 200 000€ pour l'année 2022.
2. Josseline ROBINEAU donne les informations suivantes :
 - Les travaux du lotissement de la Morinière 3 ont repris.
3. Brigitte FERRU donne les informations suivantes :
 - Nous étudions la demande d'une habitante de Saint-Maxire qui souhaite faire un concert gratuit dans l'église le 2 avril 2022 à 18H.
4. Béatrice RAYMOND donne les informations suivantes :
 - Un compte-rendu est fait de la réunion concernant le numérique. Plusieurs projets sont envisagés (aide aux personnes pour établir leur déclaration d'impôt sur le revenu en ligne ou encore faire une activité autour du numérique pendant l'accueil de loisirs de cet été).
5. Patrice BERTHELOT donne les informations suivantes :
 - Le devis d'un grimpeur élagueur est en cour pour les arbres, appartenant à la commune, qui jouxtent la rivière rue de la Fontaine.
 - Concernant le conseil municipal des jeunes, les boîtes à mégots sont prêtes à être installées à la salle des fêtes.
6. Nadège POULARD donne les informations suivantes :
 - Sur la route des Habites, le bas-côté de la route est de plus en plus dangereux (ornières).

Parole aux personnes présentes :

Cinq administrés ont questionné les conseillers municipaux concernant l'étude du projet d'installation d'éoliennes sur la commune.

La séance est levée à 20H30

| | | |
|-------------------|--|---|
| LE MAIRE, | Philippe GOULARD | Josseline ROBINEAU A été désignée secrétaire |
| Patrick PRIMAULT | Brigitte FERRU | Patrice BERTHELOT |
| Béatrice RAYMOND | Philippe VACHER | Jean-Luc THIBAUDEAU |
| Cécile BERNARD | Eric FAYS A donné pouvoir à Christian BREMAUD | Nadège POULARD |
| Anthony MARTINEAU | Céline NEAU | Manon CHATAIGNER |